

03 | 2020

Edition 82

**«L'identité
numérique est
le fondement d'une
numérisation
réussie»**

Interview avec
Markus Naef,
CEO de SwissSign
Group AG

La Suisse est prête
pour la QR-facture

eBill et les
1000 tours Eiffel

it

it

it

it

it

03 EDITORIAL

«Nous faisons pratiquement du surplace depuis 15 ans»

Ruedi Noser, conseiller aux Etats, en ce qui concerne l'offre numérique de base en Suisse.

04 INTERVIEW

«L'identité numérique est le fondement d'une numérisation réussie de la Suisse»

Markus Naef, CEO de SwissSign Group, qui en propose l'infrastructure avec la SwissID, explique les utilisations possibles de l'e-ID aujourd'hui et demain.

10 FACTS & FIGURES

eBill en chiffres, données et faits

Quelques chiffres sur le développement de eBill en disent plus que mille mots.

12 FACTS & FIGURES

Economies à hauteur de 1000 tours Eiffel

Chaque année, plus de 200 millions de factures imprimées sur papier seront remplacées par eBill, ce qui permettra d'économiser une tour de papier d'une hauteur de 300 kilomètres.

14 PRODUCTS & SERVICES

API: jalon sur la voie royale de eBill réussi

La nouvelle solution eBill est très bien accueillie. Les partenaires du réseau veillent à ce que les fabricants de logiciels de facturation puissent se connecter efficacement.

15 IN & OUTS

Une alternative possible à Finance IPNet?

La connexion de données avec les services de l'infrastructure de la place financière suisse fonctionne depuis 2004 via Finance IPNet. Une alternative est actuellement examinée.

16 BUSINESS & PARTNERS

Le marché suisse est prêt pour la QR-facture

Les entreprises ont été sensibilisées au lancement de la QR-facture et, pour la plupart, ont pris les mesures nécessaires.

18 STANDARDIZATION

Nouvelle procédure de commande pour l'impression de QR-factures

Une nouvelle norme assure le traitement automatisé continu des ordres d'impression. Les banques et le secteur de l'imprimerie se sont mis d'accord sur une nouvelle procédure de commande.

IMPRESSUM

EDITEUR

SIX INTERBANK CLEARING SA
Hardturmstrasse 201
CH-8005 Zurich
T +41 58 399 4747

COMMANDES/FEED-BACK

clearit@six-group.com

EDITION

Edition 82 – mars 2020
Paraît régulièrement, aussi en ligne sur www.clearit.ch
Tirage en allemand (1300 exemplaires) et en français (400 exemplaires) ainsi qu'en anglais (sous forme électronique sur www.clearit.ch)

CONSEIL

Samuel Ackermann, PostFinance; Boris Brunner (responsable), SIX; Susanne Eis, SECB; Pierre-Michel Gicot, BCV; Daniela Hux-Brauss, Credit Suisse AG; Gabriel Juri, SIX; Karin Pache, SIX; Raphael Reinke, SNB; Thomas Reske, SIX; Peter Ruoss, UBS Switzerland AG; Simon Tribelhorn, Liechtensteinerischer Bankenverband

EQUIPE DE REDACTION

Gabriel Juri (responsable), Karin Pache et Thomas Reske, SIX

TRADUCTIONS

Anglais: Translation Service Team, SIX
Français: Denis Fournier

PRESENTATION

Felber, Kristofori Group, agence de publicité

IMPRESSIO

sprüngli druck ag

Vous trouverez d'autres informations sur les systèmes suisses de trafic des paiements sur le site Internet www.six-interbank-clearing.com

PAGE DE TITRE

Markus Naef,
CEO de SwissSign Group AG

Chères lectrices, chers lecteurs,

La Suisse se considère comme un pays d'avant-garde, axé sur la technologie, en particulier en ce qui concerne la transformation numérique. Néanmoins, en matière d'offre numérique de base importante, nous faisons pratiquement du surplace depuis 15 ans, en faisant ici allusion à un moyen d'identification électronique pour tous, bien conçu et reconnu par l'Etat. Cette tâche blanche numérique a finalement été fermée l'automne dernier par le Parlement avec la loi e-ID. Le referendum a été lancé contre la loi et nous devons probablement le voter à la fin du mois de septembre.

Pourquoi avons-nous besoin d'une e-ID? A ce jour, personne sur Internet ne peut clairement s'identifier ou vérifier l'identité d'une autre personne. L'e-ID est une base n'ayant que trop tardé, permettant aux Suisses de se déplacer aisément et en toute sécurité sur la Toile. La création d'une solution suisse e-ID nous permet de combler une lacune significative tant dans le développement du commerce en ligne que pour les applications de cyber-administration. Une e-ID approuvée par l'Etat est donc indispensable pour la Suisse et son développement numérique.

Les opposants à la loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE) incriminent le fait qu'une e-ID accorde un «passport» souverain et que l'Etat ne le délivre pas à cent pour cent de son propre chef. Ces deux critiques sont vaines à mon avis.

L'e-ID est essentiellement un login approuvé par l'Etat qui permet l'identification unique d'une personne sur Internet. Elle permet d'être sûr que Ruedi Noser est bien celui qu'il prétend être. Ainsi, il est aisé d'effectuer des transactions en toute sécurité avec des fournisseurs privés ou étatiques, nécessitant une identification claire et vérifiée. Il peut s'agir de l'utilisation de services bancaires, de la conclusion d'un contrat d'assurance ou de téléphonie mobile, des démarches auprès des cyberadministrations, voire de simples achats en ligne. L'e-ID n'est toutefois pas un passeport numérique. Il ne s'agit pas d'un document officiel transnational et elle n'a rien à voir avec l'octroi souverain de la nationalité. Par conséquent, personne ne sera forcé d'avoir une e-ID.

Le «partenariat public-privé» prévu par la loi a également un sens: il est logique de ne pas créer une identité électronique au bureau des passeports, mais de la même manière que le sont déjà les identifiants de connexion d'aujourd'hui, là où ils sont nécessaires: au guichet bancaire, dans la boutique en ligne ou au cabinet médical. L'identité effective est désormais vérifiée et confirmée par l'Etat au moment de l'enregistrement. Elle peut ainsi



être créée partout et peut donc également être utilisée en tous lieux. Tout ce qui m'incombe est de fournir une preuve d'identité une fois seulement, et plus physiquement.

Quiconque pense que l'attribution d'identités électroniques peut être organisée de haut en bas se trompe. Dans les pays où l'identité électronique s'inspire de ce précepte, elle est utilisée à la rigueur par trois pour cent de la population. Pour cette raison, il est judicieux que des fournisseurs de services d'identité privée appropriés, appelés Identity Provider (IdP), puissent demander une reconnaissance de l'Etat. Une commission indépendante créée spécialement pour s'occuper de la reconnaissance et de la surveillance des fournisseurs privés d'e-ID délivre également une certification d'Etat à la suite d'un résultat positif de ses contrôles. L'IdP est ensuite soumis à un contrôle permanent de la part de cette commission. En plus des exigences techniques et touchant à la sécurité, les IdP doivent se conformer en permanence à la loi suisse sur la protection des données et aux règles de protection des données définies en supplément, et sont également contrôlés.

La présente loi sur l'e-ID est judicieuse et mérite notre soutien. Cela s'applique également à la transformation numérique dans le trafic des paiements avec la QR-facture et avec eBill.

Ruedi Noser
Conseiller aux Etats du canton de Zurich

Markus Naef
CEO de SwissSign
Group AG



«L'identité numérique est le fondement d'une numérisation réussie de la Suisse»

Dans le meilleur des mondes numériques, le chemin menant à la banque, à l'administration publique, à la boîte aux lettres ou à l'urne communale appartient au passé. Pourvu que les conditions-cadres de l'identité électronique s'y prêtent. Markus Naef, CEO de SwissSign Group, qui en propose l'infrastructure avec la SwissID, explique les utilisations possibles de l'e-ID aujourd'hui et demain.

Monsieur Naef, à peine aviez-vous accueilli la millionième utilisatrice de la SwissID en octobre dernier, que vous annonciez un arrêt des ventes concernant l'ancienne solution SuisseID avec clé USB ou carte à puce. Quel rapport entre l'un et l'autre?

Il est nécessaire de différencier, car il s'agit là de deux produits distincts. La SwissID, écrite en anglais, est l'avenir numérique, tandis que la SuisseID, écrite en français, est un «ancien» produit lancé en 2008 par le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO. Il s'agissait de la première véritable ID électronique sur le marché suisse avec une solution de carte à puce. Cependant, pour des raisons réglementaires, nous devons maintenant retirer ce produit du marché, d'où l'arrêt des ventes. Les produits SuisseID en circulation restent néanmoins toujours valables et utilisables. La SuisseID sera remplacée par la nouvelle SwissID.

Quelles sont les bases réglementaires que vous invoquez? Ces prescriptions sont-elles nationales ou internationales?

Ce sont des organismes internationaux, et il s'agit aussi de cartes à puce internationales. Nous trouvons une sorte de carte SIM sur cette clé USB, disponible en différentes versions. La version 4.3 actuelle est toujours valable jusqu'en juin 2020, et la version 4.4 sera toujours pleinement utilisable jusqu'en décembre 2021. Par la suite,

l'approbation de la SuisseID lancée par le SECO en 2008 expirera. Cet automne, il s'agissait donc d'une information de retrait de service que nous avons envoyée à nos clients. Nous opérons dans un domaine d'affaires de confiance et devons offrir des solutions sécurisées. Dans le même temps, bien sûr, nous devons tenir compte des besoins des clients. Les solutions modernes regroupent différents composants. Il peut s'agir d'une carte ou d'une connexion sécurisée, voire d'une liaison VPN (Virtual Private Network) qui doit être utilisée. Tous ces points doivent être pris en compte. Ces considérations de sécurité sont cruciales pour développer de nouveaux produits, retirer des produits anciens du marché ou, comme dans le cas de la SuisseID, annoncer une «End of Sale».

L'élimination progressive est donc prévue pour la SuisseID payante, en même temps que le décollage de la nouvelle SwissID gratuite. Où est l'analyse de rentabilisation de votre entreprise?

Pour la SuisseID, la personne physique utilisant cette carte paie environ CHF 160 sur trois ans. La situation est inverse pour le modèle commercial SwissID. La SwissID est gratuite pour la personne physique. Les portails en ligne qui proposent la SwissID comme login passent à la caisse. Prenons l'exemple d'un service en ligne avec le niveau de garantie d'identification le plus faible, où l'au-

thentification à un facteur est suffisante pour un login normal, c'est-à-dire que vous avez un nom d'utilisateur et un mot de passe. Un tel login coûte à une entreprise, par année, entre quatre et sept francs par utilisateur. Il s'agit des coûts de la technologie, de l'infrastructure, des licences et du support clients. Les interventions des clients auprès du centre d'appels reviennent très chers. Environ 40 pour cent de tous les appels proviennent de clients qui ont oublié leur nom d'utilisateur ou le mot de passe ou qui ont des problèmes de connexion. Des études montrent que les quatre à sept francs sont une taille réaliste. Avec notre solution, les coûts peuvent être réduits d'un facteur d'environ sept à dix. Nous réalisons des économies d'échelle parce que nous rencontrons le même utilisateur sur différents services. L'idée est assez claire: si un utilisateur a recours à différents portails en ligne avec la SwissID, il a l'habitude de se connecter avec celle-ci. Il a une certaine fréquence d'utilisation et oublie donc moins souvent son mot de passe. Il rencontre beaucoup moins de problèmes avec le processus de login. Cela signifie à son tour moins de sollicitations du centre d'appels et, par conséquent, moins de coûts.

Avec notre solution, les coûts peuvent être réduits d'un facteur d'environ sept à dix.»

La SwissID offre également la possibilité d'intégrer en plus une authentification à deux facteurs (2FA). Le service en ligne peut le demander en option, en fonction de ses besoins. Dans l'environnement bancaire ou de l'assurance en particulier, il existe aujourd'hui des processus d'identification très complexes et exigeants. Par exemple, si vous souhaitez consulter votre police d'assurance en ligne aujourd'hui, vous appelez la compagnie d'assurance. Celle-ci vous envoie une lettre avec un code d'accès qui peut éventuellement être lié à un SMS, et ce n'est qu'alors que le rapprochement entre votre police et votre personne sera effectué. Il s'agit de quatre ou cinq étapes que la compagnie d'assurance doit franchir, ce qui signifie des coûts de l'ordre de CHF 15 à 25. Chez nous, cela coûte trois ou quatre francs parce que nous avons développé une nouvelle solution pour identifier une police avec un utilisateur. Dans le processus d'identification dit par «photo ID», vous vous identifiez en tant qu'utilisateur avec une photo de votre carte d'identité ou passeport et prenez également un selfie. En arrière-plan, le contrôle d'authenticité du document et la comparaison entre l'image de la carte d'identité et le selfie ont lieu. Nous confirmons alors que la personne X est bien celle qu'elle prétend être. La compagnie d'assurance, ou d'autres fournisseurs de services en ligne peuvent maintenant comparer l'identité vérifiée avec la propre base de données de la compagnie et déterminer que la personne X

est déjà cliente, et peut ainsi établir un lien correspondant. Cela rend les processus d'identification beaucoup plus simples, plus allégés et donc plus rentables.

Donc vous misez sur une internalisation ...

Exactement. Il s'agit d'une externalisation de processus d'affaires pour les services en ligne. Et nous prenons en charge les processus pour eux avec une réduction massive des coûts, précisément parce que nous pouvons évoluer. Les utilisateurs (1,2 million) que nous avons déjà activés dans le système SwissID ont régulièrement besoin d'un login et de l'application.

Si le Conseil fédéral et le Parlement remportent le vote pour la nouvelle loi sur l'identité électronique, pourrais-je théoriquement participer aux votations avec ma SwissID d'aujourd'hui?

Je voudrais simplement souligner ici qu'en tant que SwissSign Group, nous ne menons pas de campagne de votation. C'est l'apanage des associations professionnelles et des partis politiques. Votre question porte sur le vote électronique. En termes purement théoriques, vous pourriez participer à des élections et votations à l'avenir avec la SwissID. Aujourd'hui, cependant, la base juridique fait toujours défaut à cela. L'e-ID est un sous-ensemble de la SwissID. Elle confirme simplement l'existence d'une personne, que le nom et le prénom ainsi que certains autres attributs concordent. En cas de vote électronique à l'avenir, la SwissID pourrait théoriquement servir d'accès à l'e-voting. Avec la SwissID, la personne X pourrait confirmer qu'elle vit dans la commune Z, qu'elle est de nationalité suisse, qu'elle a plus de 18 ans et qu'elle a donc le droit de participer à ces votations, que ce soit au niveau communal, cantonal ou fédéral. Je voudrais toutefois souligner une fois de plus que la SwissID ne sera pas une application pour l'e-voting, mais qu'elle pourrait servir d'accès simple et sécurisé, ainsi que de moyen d'identification.

Et comment procèdent les cantons de Schaffhouse et de Zoug, par exemple, qui ont aujourd'hui déjà leur propre e-ID?

Il s'agit d'e-ID purement régionales cependant que la SwissID est une solution nationale. L'e-voting est l'application «on top». A Schaffhouse et Zoug, les votants peuvent être identifiés à l'hôtel de ville ou au bureau communal, puis recevoir une application qui permet d'utiliser quelques rares fonctionnalités dans l'e-voting.

Si la loi e-ID était maintenant adoptée, reprendriez-vous également ces processus à votre tour?

Exactement. Et nous le faisons déjà. La loi e-ID simplifiera les bases juridiques et les réglementations actuelles. Dans l'environnement bancaire, vous avez aujourd'hui deux façons de vous identifier: physiquement au guichet ou par vidéo lors d'une session en ligne. En aval, un virement bancaire ou d'argent à partir d'un compte existant peut venir s'y ajouter. En outre, en théorie, selon la loi



actuelle sur la signature numérique, vous pouvez signer n'importe où avec n'importe quelle partie une fois que vous avez été physiquement identifié. Par contre, après une identification vidéo, vous ne pourrez signer que pour la banque qui vous a identifié. Si vous changez de banque, vous devrez recommencer le processus à zéro. Une e-ID simplifierait tout. Avec une e-ID de niveau de garantie «substantiel», vous pourriez signer n'importe où. Il s'agit d'un exemple tiré du monde bancaire. D'autres exemples sont encore plus complexes. La réglementation suisse est aujourd'hui très diversifiée. La loi e-ID conduirait à une harmonisation, car je saurais alors quels sont les trois niveaux d'identité dont j'ai besoin pour quels processus. J'estime que les 99,5 pour cent des personnes avec une identité au niveau de garantie «substantiel» pourraient aujourd'hui déjà gérer leur vie complètement numériquement – aussi parce que le système est également rétrocompatible. Cela signifie que le niveau de garantie «substantiel» est aussi valable pour les transactions de niveau de garantie «faible». Pour le niveau de garantie «élevé», nous supposons aujourd'hui qu'il concerne très peu de cas spéciaux dont seulement quelques personnes choisies ont besoin. Selon l'Office fédéral de la justice, il s'agira de sous-groupes, par exemple pour le contrôle d'infrastructures critiques telles que les centrales nucléaires, les barrages, l'armée ou l'accès à des informations secrètes.

Où se produit l'identification physique si elle n'a pas lieu auprès des banques?

Nous discutons avec certains offices fédéraux pour rem-

placer l'identification physique par une solution numérique. Mais les lois actuelles, telles que celle sur le blanchiment d'argent ou l'ordonnance de la FINMA, exigent toujours une identification physique ou, dans l'environnement bancaire, en partie l'identification vidéo. Dès qu'il s'agit de signatures numériques, seule l'identification physique vient en considération. Dans certains cantons qui utilisent déjà notre solution, la SwissID avec signature, nous avons formé des collaborateurs de services communaux qui prennent en charge l'identification. Ainsi, le citoyen peut se rendre à l'administration communale, s'y identifier et le fonctionnaire confirme son identité. Le fonctionnaire a été formé en conséquence par nous et tout le processus de bout en bout a été implémenté. Il est confirmé de la sorte que la personne X vient de la commune Y et a été vérifiée par le fonctionnaire Z. A la suite de ce processus, la personne X peut signer électroniquement conformément à la loi. Cependant, ce processus est relativement complexe et exige beaucoup de dépenses. Chaque collaborateur communal doit être formé individuellement. C'est indispensable, car nous sommes nous-mêmes régulièrement certifiés et audités. Nous devons pouvoir tout prouver de bout en bout. Selon la loi, nous avons une responsabilité illimitée lorsque quelqu'un signe sous un faux nom. C'est pourquoi nos processus sont très stricts et fixés en détail.

Qui vous audite?

Différentes instances, puisque nous couvrons deux secteurs d'activité. D'une part, il y a l'activité de service d'identification, l'ancienne SuisseID et la nouvelle SwissID,

d'autre part, nous sommes également actifs dans l'environnement hautement réglementé des certificats de sécurité. Un certificat peut également être un certificat de signature. Ici, le TÜV SÜD d'Allemagne effectue un audit détaillé tous les trois à quatre mois. Le TÜV SÜD examine nos processus, notre infrastructure informatique, le nombre de personnes formées, si tout est stocké de manière conforme, si les pare-feux sont installés correctement, etc. Dans le domaine des certificats SSL, il s'agit, par exemple, de certificats de courrier électronique ou de site Web. Peut-être vous en souvenez-vous encore: jadis, pour signaler un site Web sécurisé, une barre verte s'allumait lorsque vous entriez «https». En tant que «Trust Service Provider», nous sommes également régulièrement certifiés et audités au niveau international pour de tels certificats.

Combien de part d'Etat et de secteur privé faut-il pour mettre en œuvre une e-ID?

L'Office fédéral de la police décide si une personne reçoit une e-ID, conformément à la nouvelle loi e-ID. L'Etat en endosse donc la responsabilité. Ce que nous voyons clairement, cependant, c'est que partout où l'Etat revendique tous les domaines du processus, la pénétration d'une e-ID se situe dans un faible pourcentage à un chiffre. Partout où l'Etat, par contre, a conclu un PPP (partenariat public-privé), la pénétration est supérieure à 80 pour cent, exemples en main: forte pénétration en Scandinavie, faible pénétration en Allemagne et au Royaume-Uni. Même si l'Etat devait maintenir en solitaire l'e-ID en Suisse à l'avenir, la pénétration serait probablement aussi très faible, parce que l'Etat ne peut pas mettre en place à lui seul le marché requis. A notre avis, un marché bilatéral doit être mis sur pied par des particuliers, à savoir les déjà plus de 1,2 million d'utilisateurs, d'une part, et le nombre croissant de services en ligne qui proposent la SwissID ou le login e-ID, d'autre part. Une forte pénétration de l'e-ID ne pourra être obtenue qu'ainsi. L'Etat, du moins en Suisse, ne peut obliger personne à créer un e-ID ni forcer les services en ligne à accepter une e-ID comme identifiant de connexion. L'Etat ne sera pas non plus en mesure de constituer une équipe de vente pour promouvoir l'e-ID sur le marché. La seule chose que l'Etat fédéral peut faire est d'obliger les cantons à accomplir des tâches pour le compte de la Confédération. Il pourrait alors s'agir, par exemple, de l'impôt fédéral direct. Les cantons feraient tout le reste à leur discrétion – ou précisément pas du tout, cela simplement à cause des coûts engendrés. Il suffit de considérer qu'un seul audit de nos systèmes coûte environ un demi-million de francs suisses, sans parler de l'infrastructure informatique nécessaire et des processus à implémenter. Viennent s'ajouter les charges afin d'être en phase avec les exigences les plus récentes posées en matière de sécurité informatique. Nous louons des centres de calcul, nous avons des licences, et nous disposons de ressources humaines informatiques et de sécurité bien rémunérées. Bien sûr, le canton pourrait le faire en principe, mais cela aurait pour effet de gonfler à l'excès l'appareil étatique.

L'un concerne donc le marché que l'Etat devrait mettre sur pied, et l'autre les coûts élevés dans lesquels l'Etat devrait faire partager les citoyens, par exemple par le biais des impôts. Si le secteur privé prend en charge la mise en œuvre de l'e-ID, c'est lui qui endosse le risque financier. Les finances publiques et ainsi la population sont déchargées en conséquence.

A quelles fins les détenteurs de SwissID utilisent-ils leur identité numérique aujourd'hui?

Aujourd'hui, nous avons environ 85 «Touch Points» ou points de contact. A la Poste, il existe un login pour un grand nombre de services différents: vous partez en vacances et aimeriez que votre courrier soit redirigé ou retenu. Un autre exemple est le leasing. Aujourd'hui, nous avons complètement numérisé le processus dans ce domaine. Selon la loi, le leasing nécessite une signature manuscrite. C'est possible aujourd'hui avec la signature numérique. Dans le canton du Jura, il existe déjà un processus de bout en bout pour la remise de documents fiscaux sans aucune rupture de média. Et dans le canton des Grisons, par exemple, les permis de pêche et de chasse peuvent être obtenus entièrement numériquement. La SwissID est également utilisée comme identifiant de connexion pour le SwissPass.

 **De nombreux clients, que ce soit en Suisse ou à l'étranger, sont friands de «Swissness.»**

Récemment, la Conférence suisse sur l'informatique (CIS), les organisations informatiques de la Confédération, des cantons et des communes et de la Principauté de Liechtenstein ont conclu un accord de coopération avec vous. A quelles fins?

En Suisse, la passation des marchés pour les membres est régie de manière centralisée par la CIS. Si vous pouvez vous inscrire comme fournisseur officiel sur cette liste, cela a un effet d'échelle important. Nous menons les négociations une seule fois, et les cantons reprennent le contrat CIS à l'identique. A défaut, nous devrions négocier un accord spécial avec chaque canton, chaque commune. De cette manière, en revanche, les prix et les conditions ont été clarifiés et, en principe, nous avons repris toutes les communes et tous les cantons. Il s'agit clairement pour nous d'une augmentation de l'efficacité.

S'agit-il d'une proposition unique de vente (USP)?

Les négociations ont pris du temps. Comme vous pouvez l'imaginer, de nombreux intervenants participent à ces négociations. Il aura fallu environ quatorze mois pour que l'accord soit signé avec la CIS. D'un côté, bien sûr, il s'agit de fixer des prix, mais de l'autre, de droits et d'obligations. Oui, c'est donc une USP pour nous. Nous en

sentons déjà les effets. Nous disposons d'une bonne affluence de cantons, de MiGOF (Migration Governance Framework) et de la Confédération, qui testent actuellement notre SwissID. Les premières communes sont également en contact avec nous.

La Suisse obtient régulièrement de bons classements en termes de numérisation. Où entrevoyez-vous une nécessité d'agir?

La Suisse a certainement une très bonne position de départ, en particulier dans l'enseignement, la formation, avec les hautes écoles et les universités. Nous y sommes au top avec l'EPFZ, l'EPFL, l'Université de Saint-Gall et aussi d'autres universités, composant probablement une grande partie des bons classements. Mais si vous considérez uniquement la numérisation et où en est la Suisse aujourd'hui dans ce domaine, nous pouvons déchanter: nous sommes passablement loin derrière dans de nombreux classements que j'ai consultés jusqu'ici. Selon une étude existante, nous sommes classés 64^e sur 128^e dans l'administration en ligne. Les possibilités sans rupture de support rencontrées dans divers autres pays n'existent pas encore vraiment chez nous. Nous figurons en 27^e position du classement de tous les pays industrialisés.

Cela signifie-t-il que 26 autres pays industrialisés sont beaucoup plus avancés dans ce domaine que la Suisse?

C'est ainsi. Les pays nordiques d'Europe sont des leaders absolus. En Norvège, il y a l'ID, de même que la NemID; les Pays-Bas et le Danemark sont également beaucoup plus avancés, de même que l'Estonie et l'Autriche. Les raisons à cela sont bien entendu variées. En Suisse, tout fonctionne «propre en ordre» dans l'environnement physique. Si je passe demain à la commune, je récupère en cinq minutes chrono mon acte d'origine, mon extrait de l'Office des poursuites, etc. Cela fonctionne, tout simplement. Notre besoin de voyager numériquement est moindre que, par exemple, en France, où tout est organisé de manière très centralisée, ou en Suède, où de longues distances doivent être parcourues, alors que nous trouvons une maison de commune pratiquement au prochain coin de rue. Et les processus fonctionnent parfaitement chez nous. C'est probablement aussi l'obstacle à une numérisation plus rapide.

Ce n'est donc pas tant le manque d'infrastructures qui entrave la numérisation, mais la population qui ne ressent pas encore de réel besoin?

Oui. Pourquoi devrais-je numériser lorsque j'ai un bureau de poste, une banque ou une maison de commune au prochain coin de rue? Mais le progrès suit inexorablement son cours. En effet, les banques et les communes ont des heures d'ouverture. Avec la flexibilisation, avec la nouvelle génération qui est en mouvement 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, de nouveaux besoins en services numériques font également leur apparition. Et c'est là que nous devons aller, sinon nous serons très rapidement distancés en comparaison internationale.

Qu'en est-il de la concurrence étrangère? Des entreprises étrangères pourraient-elles également proposer une e-ID suisse?

Les conditions de l'e-ID sont clairement réglementées par la loi. Par exemple, les données doivent être conservées en Suisse, une succursale s'impose en Suisse et vous avez besoin d'une autorisation, etc. Un cas s'est présenté au Danemark: un appel d'offres avait été lancé pour une NemID, une petite entreprise avait reçu l'adjudication ... et fut vendue aux Américains. Maintenant, tout est confiné aux Etats-Unis. Il faut le faire pour une ID danoise! Avec la loi e-ID, cela ne serait pas possible en Suisse. Si la loi e-ID n'arrive pas rapidement, il y a bien sûr toujours le risque qu'un groupe étranger prospecte et découvre le marché suisse, pour y proposer une e-ID. Cela ne contribuerait guère à garantir la protection et la sécurité des données.

Le Swissness pur!?

Oui, nous le sentons très clairement dans la SwissID, mais aussi dans le domaine de la certification. De nombreux clients, que ce soit en Suisse ou à l'étranger, sont friands de «Swissness». En particulier en Allemagne, nous sommes très bien avancés dans le domaine de la certification. En tant que clients, nous avons gagné à notre cause les Etats fédéraux de Saxe et de Hesse, mais aussi Aldi ou la société Dräger. Et tous apprécient notre Swissness, également très apprécié dans le monde arabe et asiatique. Le nom a aussi valeur de programme pour la SwissID. Nous stockons toutes les données en Suisse et détenons le label «swiss made software made + hosted in switzerland». Le «Swissness pur» est à la fois notre vision et notre label de qualité.

Interview:

Gabriel Jur et Karin Pache

SIX

L'ACTIONNARIAT DE LA SWISSIGN GROUP AG

«D'une part, nous avons ceux qui sont proches de l'Etat: la Poste, Swisscom et les CFF. D'autre part, nous avons des actionnaires issus du secteur bancaire: SIX, UBS, Credit Suisse, ZKB, Raiffeisen, Luzerner KB, Banque Cantonale de Genève, Entris. Ensuite, nous rallions aussi de nombreuses compagnies d'assurance de A comme Axa à Z comme Zurich Insurance, parmi elles La Mobilière, Helvetia, Bâloise. Le Who's who des compagnies d'assurance maladie est également représenté. L'actionnariat est donc largement réparti. Ce qui est également important: la majorité des actions sont détenues par des entreprises proches de l'Etat (la Poste, les CFF, Swisscom et les banques cantonales). Ces sociétés détiennent plus de 50 pour cent du capital social. Nous l'avons étudié de très près lors de la fondation: à qui les Suisses font-ils confiance? Les assurances et les banques ont une importance élevée, tout comme les entreprises proches de l'Etat. Et c'est aussi dans ce contexte que nous avons fondé l'entreprise. L'idée originale était d'œuvrer ensemble à la numérisation de la Suisse.»

eBill en chiffres, données et faits

Emetteurs de factures



SIX a enregistré en une année une augmentation de 150 pour cent du nombre de partenaires de réseau. Ce qui signifie que de plus en plus de personnes physiques ou morales transmettent des transactions via un nombre croissant de partenaires de réseau.

Destinataires de factures



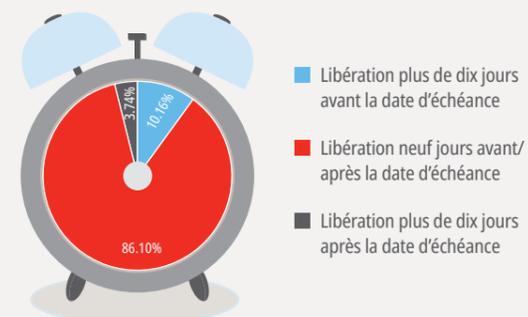
Près de 1,3 million de personnes physiques ou morales reçoivent, examinent et libèrent leurs factures pour paiement via l'infrastructure eBill avec une haute ponctualité.

Partenaires de réseau



Depuis la fin de 2019, en plus de SIX Paynet et PostFinance, huit autres partenaires de réseau sont en mesure de livrer des transactions d'émetteurs de factures à l'infrastructure eBill. Ils augmentent la portée et le nombre de transactions.

Ponctualité de paiement



Plus de 95 pour cent des destinataires de factures eBill libèrent le paiement avant ou peu après la date d'échéance. Cette éthique de paiement de premier ordre est soutenue par les banques connectées à l'infrastructure eBill.

Sécurité



Grâce aux normes de sécurité techniques et organisationnelles les plus élevées de l'infrastructure eBill, il n'y a pas de fraudes ou d'abus.

Transactions



L'infrastructure eBill traite actuellement environ 26 millions de transactions à partir des cas commerciaux avec un volume de factures frappant.

Volume de factures

1 323 750 011.33

Plus de 1,3 milliard de francs suisses sont traités mensuellement par l'infrastructure eBill. Le volume des factures eBill augmente constamment grâce à une forte hausse du nombre de destinataires de factures.

Banques



95 pour cent de tous les établissements financiers suisses qui offrent des services de trafic des paiements sont connectés à l'infrastructure eBill de SIX et permettent ainsi à leurs clients d'émettre, de recevoir et de régler des factures par voie électronique en toute sécurité.

Economies à hauteur de 1000 tours Eiffel

La numérisation dans le trafic des paiements et la facturation ne cesse de croître. D'ici 2028, plus de 200 millions de factures imprimées sur papier seront remplacées chaque année par eBill, ce qui permettra d'économiser une tour de papier d'une hauteur de 300 kilomètres ou 1000 tours Eiffel. De cette manière, la durabilité et l'efficacité en termes de coûts peuvent être considérablement améliorées.

Aujourd'hui, la plupart des factures sont encore imprimées sur papier et envoyées par la Poste à leurs destinataires. La place financière suisse a pour objectif de transmettre à l'avenir toutes les factures par voie électronique et de les présenter aux débiteurs sous forme numérique via eBill directement dans l'e-banking et le m-banking. Là, ils peuvent déclencher les paiements en quelques clics sans rupture de support.

93 banques suisses investissent chaque année dans eBill ainsi que dans leurs propres systèmes et processus afin de concevoir la présentation et le paiement de factures numériques pour clients aussi facilement que possible. Ces investissements en valent la peine.

Potentiel d'économie

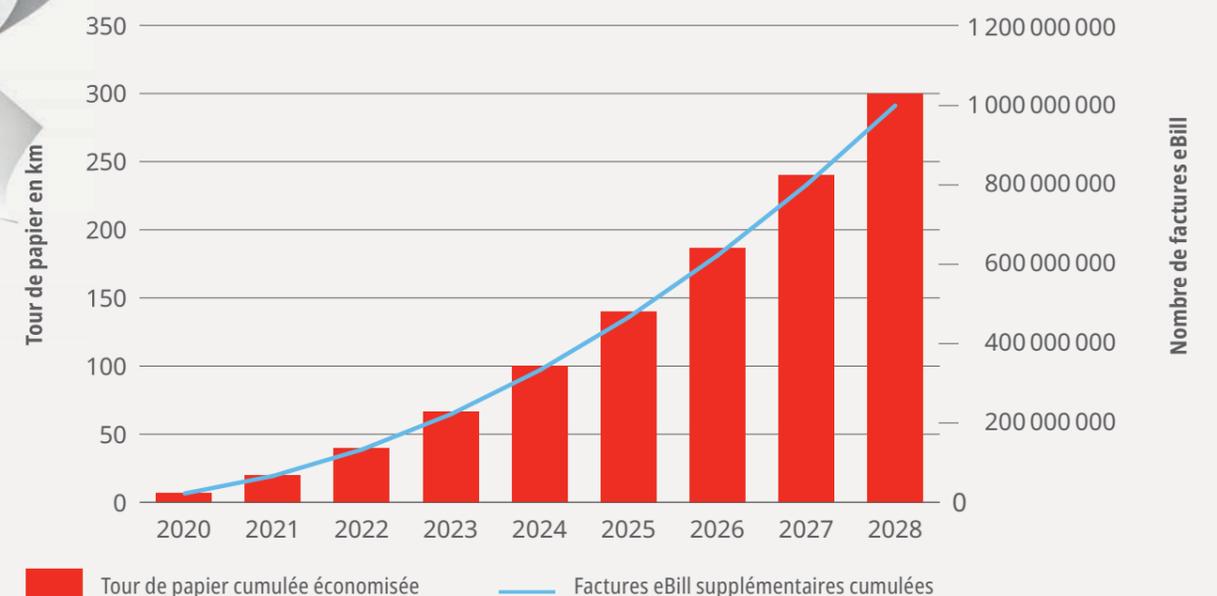
Le coût des factures papier est élevé. Elles reviennent beaucoup plus chères à leurs émetteurs que les factures numériques, comme le montre une étude publiée par la Haute Ecole du Nord-Ouest de la Suisse FHNW (voir clearit 81). Lors du calcul du prix, en tenant compte des coûts directs et indirects, une PME économise en moyenne 2.47 CHF par facture après passage à eBill. En multipliant ce montant par les 200 millions de factures annuelles de toutes les entreprises suisses, on obtient un potentiel d'économies de 494 millions de CHF année après année. Si l'on additionne toutes les économies attendues au cours des huit prochaines années, l'économie suisse économise 2,47 milliards de francs suisses grâce à l'initiative eBill de la place financière.

Qu'en est-il de la durabilité?

Une feuille de papier est de 0,01 cm de haut, 500 feuilles donc 5 cm. Une facture A4 avec bulletin de versement intégré est habituellement pliée en deux et insérée dans une enveloppe C5. En conséquence, une facture papier mise sous pli mesure environ 0,03 cm de haut. 200 millions de factures papier sous pli empilées les unes sur les autres atteignent une hauteur de 60 kilomètres. Le remplacement de ces factures papier par leurs équivalents électroniques permettra à l'économie suisse d'économiser une hauteur de 300 kilomètres de papier de 2020 à 2028, ce qui correspond à 1000 tours Eiffel! Compte tenu, en outre, du fait que la production de cette tour de papier à elle seule engendre environ 10 000 tonnes de CO₂ et que le transport physique et l'élimination du papier viennent s'y ajouter, l'empreinte carbone peut également être améliorée de manière durable avec plus d'un milliard de factures papier économisées.

Bien entendu, il faut tenir compte du fait qu'avec l'augmentation de la quantité de données, la consommation d'énergie de l'infrastructure informatique augmentera dans un même temps. Cependant, le traitement des factures numériques dans le centre de calcul central de SIX se traduit par une efficacité énergétique maximale pour eBill avec une durabilité numérique élevée.

Durabilité cumulée



Uniquement des avantages

Pour permettre aux émetteurs de factures d'économiser environ 500 millions de francs par an et d'éviter en même temps une tour de papier de soixante kilomètres de haut, tous les acteurs doivent unir leurs efforts de manière cohérente:

- SIX et les banques eBill investiront ensemble en dizaines de millions dans l'infrastructure eBill au cours des prochaines années.
- Les réalisateurs de logiciels commerciaux rendent leurs logiciels compatibles avec eBill et les tiennent à jour.
- Les débiteurs s'enregistrent à eBill dans l'e-banking et s'annoncent auprès de leurs émetteurs de factures.
- Les émetteurs de factures passent systématiquement à eBill.

Parallèlement, eBill permet de réduire les coûts, d'accroître la durabilité et d'améliorer l'expérience client lors du paiement. Quel produit peut en dire autant?

Peter Ruoss
UBS Switzerland SA

API: jalon sur la voie royale de eBill réussi

Le lancement sur le marché de la solution eBill entièrement repensée de SIX en novembre 2019 a été couronné de succès. La nouvelle solution, techniquement à la page, est très bien accueillie. Pour tous les réalisateurs de logiciels de facturation, la question se pose maintenant de savoir comment se connecter à la nouvelle interface de programmation (API). Par-dessus tout, la fonction Look-up (recherche par adresse e-mail) nouvellement disponible est un véritable gamechanger.

Pour l'envoi des e-factures, les réalisateurs de logiciels de facturation devaient jusqu'ici mettre en œuvre les deux interfaces Paynet et PostFinance. Il existe actuellement dix partenaires de réseau par l'intermédiaire desquels tous les émetteurs de factures doivent livrer leurs factures sans exception. Les partenaires de réseau ont développé une recommandation API pour partenaires logiciels (SWP), afin d'éviter que ces derniers mettent en œuvre dix interfaces différentes. Elle est essentiellement basée sur l'API de SIX mise à la disposition des partenaires de réseau. L'API SWP est une recommandation, c'est-à-dire que les partenaires de réseau et les partenaires logiciels sont libres de la mettre en œuvre. Toutefois, les avantages pour les deux parties sont nombreux, se traduisant par des charges globales nettement plus faibles.

Dans le développement de l'API, les partenaires de réseau ont été soutenus par SIX, Swico et l'Association professionnelle pour les réseaux durables de création de valeur GS1. Des partenaires logiciels ont été consultés pour s'assurer que l'API peut être utilisée aussi efficacement que possible. Un résultat de cette coopération est la disponibilité de différents formats de livraison: yellowbill XML, EIXML («Paynet XML») et une syntaxe du nouveau format de facturation électronique de l'UE EN16931, plus connu ici sous le nom allemand de ZUGFeRD 2.1 (qui est identique à la version française factur-x 1.0.0.5). En outre, les QR-factures peuvent être livrées en format PDF, en veillant à ce que la «Procédure alternative» (eBill) et ladite «Swico-String» soient correctement remplies. En outre, la recommandation comprend une procédure d'activation normalisée des différents émetteurs de factures. Le groupe de travail SWP-API devrait achever ses travaux dans un proche avenir. Une procédure de consultation s'étendant sur quatre semaines sera ensuite lancée. Quiconque le souhaite peut déjà en savoir plus sur l'état actuel des travaux sur <https://ebill-swp.org>.

Fonction Look-up

A partir de mars 2020, toutes les banques participantes demanderont à leurs utilisateurs eBill s'ils souhaitent être trouvés ou non par tous les émetteurs de factures

par le biais de leur adresse e-mail déjà enregistrée. Cette option augmentera considérablement le volume des transactions eBill, posant toutefois comme condition préalable que les émetteurs de factures puissent vérifier dans leur processus de facturation ou dans leurs données de base, avec la fonction de recherche, si une facture peut être livrée ou non comme eBill en fonction de l'adresse e-mail enregistrée. La nouvelle API SWP offre exactement cette option et sera la fonctionnalité essentielle motivant de nombreux émetteurs de factures à passer à une version logicielle qui la prend en charge. Grâce à cette fonctionnalité, de nombreux autres émetteurs de factures seront incités à commencer immédiatement avec eBill. Le calendrier colle parfaitement: de nombreuses entreprises, associations et institutions se pencheront ces prochains mois sur leurs processus de facturation en raison de l'introduction de la QR-facture. Les fournisseurs de logiciels prêts à proposer la nouvelle API SWP pour eBill disposent ici d'un énorme avantage.

Nicolas Guillet

Abacus Research SA

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL SWP-API



Une alternative possible à Finance IPNet?

Les clients de SIX sont tributaires d'une connexion technique de données lorsqu'ils recourent aux services du prestataire d'infrastructure de la place financière. Finance IPNet s'acquitte de cette tâche depuis bientôt 20 ans dans le domaine du trafic des paiements interbancaires (SIC et euroSIC), des transactions de cartes, des informations financières ou des opérations sur titres. Une solution de rechange à ce service de communication est actuellement examinée.

Finance IPNet offre un accès dissocié d'Internet aux services de SIX et utilise des lignes louées auprès de prestataires de services de communication. Finance IPNet permet des connexions de communication avec une disponibilité garantie via un opérateur ou, en cas d'exigences de redondance accrues, via plusieurs opérateurs. Bien que Finance IPNet assure une sécurité élevée, sa fonctionnalité est limitée. Ainsi, les réseaux des opérateurs ne sont pas interconnectés et seules des connexions entre le client et SIX sont possibles. Des connexions Internet standardisées présentent certes des avantages en termes de flexibilité et de fonctionnalité par rapport à Finance IPNet, mais sont affectés par de graves inconvénients en même temps: les lacunes de sécurité dans la régulation actuelle d'Internet mettent en danger le transport de données entre les opérateurs (sabotage du routage). Les menaces de déni de service de n'importe où dans le monde sont également présentes en permanence compte tenu de la vulnérabilité mondiale d'Internet et recèlent donc des risques considérables pour des infrastructures critiques. Les tentatives lancées jusqu'ici de remaniement des mécanismes de protocole obsolètes ont toutes échoué.

Le nouveau protocole Internet SCION est-il une alternative?

L'architecture de protocole SCION a été développée dans ce contexte à l'ETH Zurich au cours des dix dernières années. Son potentiel est d'augmenter significativement la sécurité de routage entre les fournisseurs et les utilisateurs sans limiter les fonctionnalités. Une introduction progressive de SCION par les fournisseurs dans des domaines Internet sécurisés ou des réseaux à vocation particulière semble réaliste au prix d'un effort raisonnable. Dans l'Internet d'aujourd'hui, l'émetteur transfère les paquets de données au fournisseur de services Internet à la manière d'une bouteille à la mer. Les paquets de données empruntent alors trop souvent – délibérément ou involontairement – la voie de stations et pays indésirables. Avec SCION, l'émetteur détermine le chemin de ses données vers le récepteur. La nouvelle architecture est caractérisée par une gouvernance, une autorisation et un contrôle basés sur des clés qui améliorent la sécurité

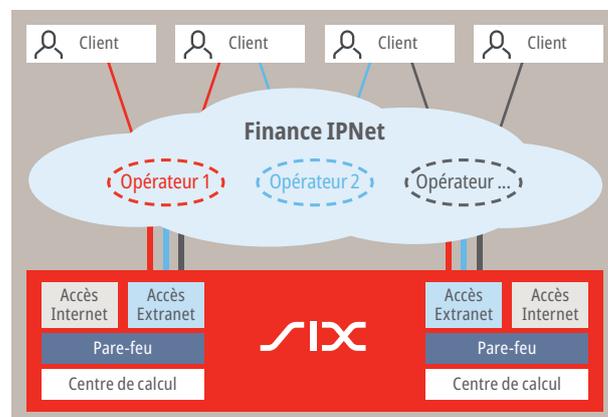
de routage. Les fournisseurs peuvent créer des réseaux protégés en mesure à leur tour de communiquer avec d'autres. Cela permet de créer des réseaux communautaires définis conjointement par les fournisseurs et les utilisateurs, dans lesquels seuls les participants autorisés peuvent communiquer entre eux et qui ne dépendent pas d'un seul fournisseur.

Lancement d'un projet commun mené par SIX

Compte tenu de l'importance croissante des cyberrisques, la Banque nationale suisse soutient des initiatives qui permettraient une communication sûre et flexible entre les établissements financiers suisses. Une adaptation de l'infrastructure de communication (Secure Swiss Finance Network) pourrait encore augmenter la résilience de la place financière face aux cyberrisques et devenir un avantage concurrentiel. Cela a incité SIX à lancer un projet avec des partenaires de renom pour mettre en place le Secure Swiss Finance Network basé sur SCION, et à examiner son adéquation en tant qu'alternative à Finance IPNet. Les premiers tests effectués par les fournisseurs et les utilisateurs sont prometteurs.

Christopher Koch

SIX



Autres informations

SCION: www.scion-architecture.net

Finance IPNet: www.six-group.com/Finance-IPNet

Le marché suisse est prêt pour la QR-facture

Le lancement de la QR-facture aura lieu le 30 juin 2020 sur la place financière suisse. Les entreprises ont été sensibilisées à ce sujet et, pour la plupart, ont pris les mesures nécessaires. Le changement réussira dans la pratique en suivant quelques conseils et astuces.

L'introduction de la QR-facture en Suisse poursuit l'harmonisation du trafic des paiements avec la facturation et le paiement en francs et en euros. Les émetteurs de factures et les débiteurs en profitent de diverses manières. C'est aussi l'occasion d'examiner l'optimisation possible des processus commerciaux et l'utilisation de canaux ou d'interfaces appropriés.

Tendance en forte hausse

Selon le dernier sondage mené en décembre 2019, quelque 50 pour cent des entreprises se considéraient être en mesure de traiter la QR-facture au 30 juin 2020. 70 pour cent de surcroît étaient au courant de la QR-facture. Ces chiffres représentent une augmentation significative par rapport au sondage du printemps 2019, où seulement 17 pour cent s'occupaient de la QR-facture. Les deux tiers des cercles interrogés en décembre utilisent un système ERP avec traitement automatique. La plupart de ces entreprises comptent sur les réalisateurs de logiciels pour obtenir une mise à jour à la QR-facture en temps utile. Il est donc important que les versions logicielles mises à jour soient disponibles sur le marché avant la date butoir – après tout, les 25 plus grandes entreprises de logiciels couvrent plus de 80 pour cent du marché. Des échanges et discussions constants entre les établissements financiers et les fournisseurs de logiciels doivent et continueront d'avoir lieu afin de jeter les bases d'une introduction réussie.

Gestion des créanciers: recevoir et payer la QR-facture

A compter du 30 juin 2020, les débiteurs doivent s'attendre à recevoir des QR-factures de leurs fournisseurs. Le processus de traitement de la QR-facture doit par conséquent être clarifié et mis en place avant cette date.

Diverses informations et outils sont fournis sur le site Web PaymentStandards.CH pour aider les débiteurs dans leurs activités nécessaires. En plus des listes de contrôle, les scénarios d'introduction, par exemple, décrivent très bien les cas d'utilisation et les champs d'action. La «Liste Readiness» des différentes versions logicielles fournit des informations sur les solutions logicielles qualifiées.

CONSEILS EN MATIÈRE D'OPTIMISATIONS

• Enregistrer les données de base des créanciers de manière structurée

Vérification précoce des données de base des créanciers. Les adresses doivent, dans la mesure du possible, être enregistrées de manière structurée (champs séparés, par exemple pour la rue, le code postal, le lieu et le pays).

• Créer en tant que nouvel émetteur de factures un créancier existant qui facture désormais avec la QR-facture

Pour éviter des erreurs, il est conseillé que les données existantes du créancier avec BVR (bulletin de versement orange / numéro de participant), par exemple également dans les ordres permanents, ne soient pas écrasées par les données de la QR-facture/QR-IBAN.

Utilisation des «Informations de facturation» (selon www.swico.ch) dans la comptabilité créanciers

- Le champ «Informations de facturation» de la QR-facture (élément QR StrdBkgInf) permet d'obtenir des informations codées pour l'enregistrement automatisé du paiement.

Gestion des débiteurs: facturer par QR-facture et comptabiliser les paiements entrants

La phase parallèle des procédures BV/BVR et de la QR-facture commence à compter de la date d'introduction de la QR-facture. La durée de cette phase parallèle n'a pas encore été déterminée. PostFinance vise à remplacer les justificatifs d'aujourd'hui par la QR-facture après une période de transition raisonnable pour les clients. Une date sera annoncée en temps utile.

Le processus de facturation est accompagné du traitement des paiements entrants (rapprochement débiteur / processus de gestion de trésorerie) au niveau de l'émetteur de factures. Différentes solutions logicielles sont proposées sur le marché, qui prennent en charge ces processus commerciaux à partir de la QR-facture en tant que norme ou également individuellement.

Les procédures de la QR-facture sont basées sur l'IBAN ou le QR-IBAN dans le but d'atteindre un degré élevé d'automatisation. L'IBAN/QR-IBAN est communiqué aux émetteurs de factures par leur établissement financier.

Dans la facturation physique, la QR-facture permet d'utiliser la qualité de papier blanc uniforme pour chaque variante. La section paiement de la QR-facture est entièrement générée directement lors de la facturation et imprimée avec toutes les données nécessaires.

Des sections paiement préimprimées / partiellement imprimées avec ou sans référence peuvent être commandées en fonction de l'offre de l'établissement financier. Notamment lors de l'utilisation de telles sections paiement, il convient de noter que seuls le nom et l'adresse du débiteur ainsi que le montant peuvent être complétés manuellement. Les ajouts manuels ultérieurs, par exemple en ce qui concerne le motif du paiement ou la référence, ne sont pas possibles.

Il n'existe pas pour l'émetteur de factures d'obligation d'homologation de la section paiement par un établissement financier. La section paiement avec le Swiss QR Code n'est testée que si l'émetteur de factures ou l'établissement financier le désire ou le prescrit explicitement. Cependant, un contrôle est fortement recommandé, car des sections paiement erronées ou incorrectes peuvent entraîner des incohérences dans le traitement et être rejetées.

Informations complémentaires



L'évolution du marché incite à l'optimisme quant à la mise en œuvre réussie de la QR-facture dans la pratique. La campagne nationale de relations publiques lancée avant Noël, soutenue par le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, l'Union suisse des arts et métiers et l'Association suisse des banquiers, veille à une impulsion encore plus forte.

Dieter Bolliger

Credit Suisse (Suisse) SA



Bannière de la campagne publicitaire pour la QR-facture.

CONSEILS EN MATIERE D'OPTIMISATIONS

- **Enregistrer les données de base des débiteurs de manière structurée**

Vérification précoce des données de base des débiteurs. Les adresses doivent, dans la mesure du possible, être enregistrées de manière structurée (champs séparés, par exemple pour la rue, le code postal, le lieu et le pays).

- **Processus distincts**

Pour éviter les erreurs, il peut être avantageux dans la phase parallèle que les processus de facturation/débiteur existants soient utilisés en plus de la QR-facture, de sorte que les bulletins de versement en circulation puissent continuer à être traités sans aucun problème.

Utilisation des «Informations de facturation» (selon www.swico.ch) dans la comptabilité débiteurs

- Le champ «Informations de facturation» de la QR-facture (élément QR StrdBkgInf) permet de structurer des informations qui peuvent être exigées par les débiteurs.

Nouvelle procédure de commande pour l'impression de QR-factures

La QR-facture augmente l'automatisation du traitement des paiements dans les banques, chez les émetteurs de factures et leurs destinataires. Une nouvelle norme assure désormais le traitement automatisé continu des ordres d'impression. Les banques et le secteur de l'imprimerie se sont mis d'accord sur une nouvelle procédure de commande.

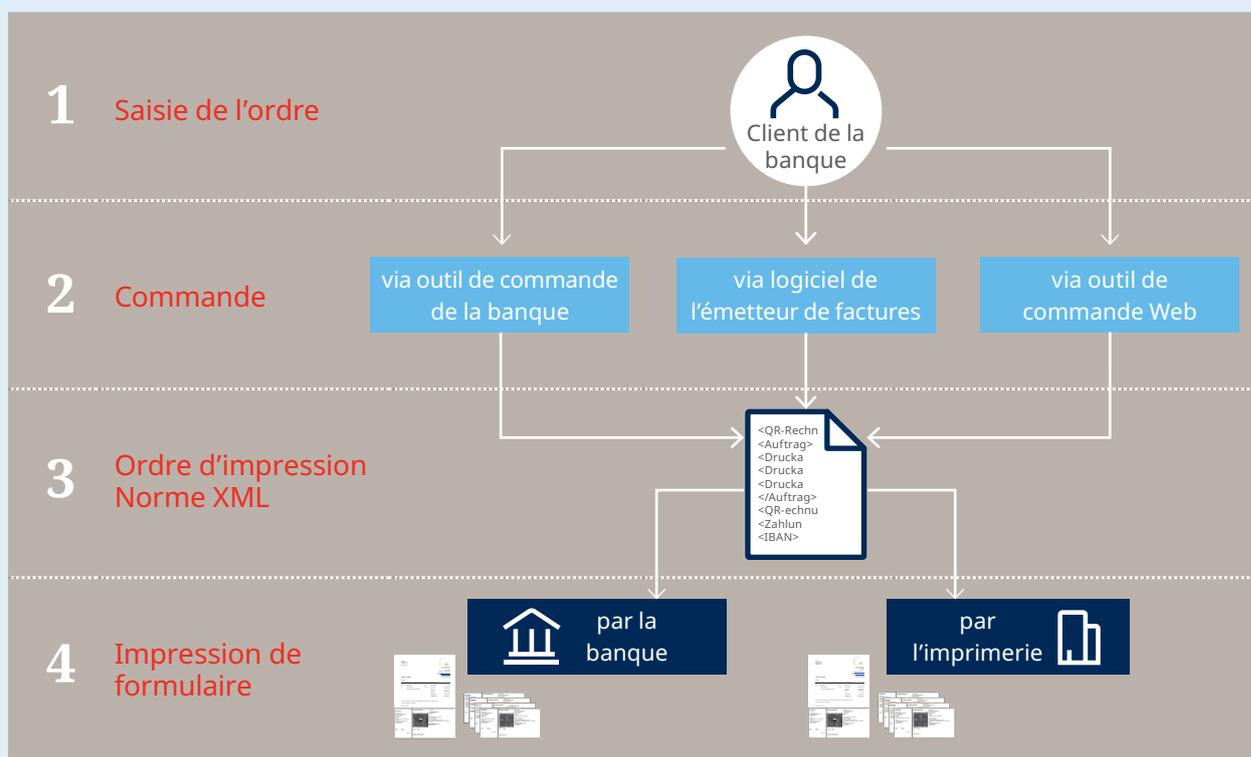
Lorsque des particuliers, des entreprises et des banques passent aujourd'hui une commande auprès de leur imprimeur pour imprimer des bulletins de versement orange ou rouge, des dizaines de formats de fichiers différents sont utilisés. Ils transportent les informations nécessaires à la création des bulletins de versement par l'imprimerie.

Efficacité par la normalisation

Avec la QR-facture, beaucoup plus d'informations peuvent être transmises pour l'impression que ce n'est actuellement le cas avec les bulletins de versement (adresse structurée, informations de facturation, communication

également en cas de méthode de référence, Creditor Reference, procédures alternatives, etc.). Afin de réduire la complexité, les banques, avec le soutien de SIX et le concours du secteur de l'imprimerie ont établi une nouvelle norme suisse. En utilisant un format XML uniforme, toutes les informations de QR-facture peuvent maintenant être transférées aux imprimeries de manière normalisée. Tous les donneurs d'ordres commandent ainsi avec le même fichier chez l'imprimeur qui soutient la norme. Les imprimeurs à leur tour n'ont plus à offrir une grande variété de formats, mais peuvent transmettre automatiquement les ordres de tous les clients à la chaîne d'impression.

Les quatre étapes du processus d'ordre d'impression d'une QR-facture



| <p>Madame Pia Rutschmann Marktgasse 28 9400 Rorschach</p> |  | <p>Robert Schneider AG Rue du Lac 1268 2501 Bienne Téléphone: 059 987 65 40 E-Mail: robert@rschneider.ch Internet: www.rschneider.ch UID: CHE-123.456.789 Date: 01.07.2020</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|----------------------|---------------------|---|---------|-------------------|-----------|------------|--------------|---|---------------------------------|---|------------|------------|--|--|--|----------------|---------------------|--|--|--|-----|-------|--|--|--|-------------|------------|--|--|--|----------------------|---------------------|--|--|
| <p>Facture n° 20-3139</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Madame, Nous vous facturons comme suit l'exécution des activités que vous nous avez mandatées:</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pos.</th> <th>Désignation</th> <th>Qté</th> <th>Prix unitaire</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Travail jardinage</td> <td>12.5 hrs.</td> <td>CHF 120.00</td> <td>CHF 1'500.00</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Evacuation des déchets de coupe</td> <td>1</td> <td>CHF 310.35</td> <td>CHF 310.35</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>Montant</td> <td>CHF 1'810.35</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>TVA</td> <td>7.7 %</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>TVA Montant</td> <td>CHF 139.40</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>Montant total</td> <td>CHF 1'949.75</td> </tr> </tbody> </table> | Pos. | Désignation | Qté | Prix unitaire | Total | 1 | Travail jardinage | 12.5 hrs. | CHF 120.00 | CHF 1'500.00 | 2 | Evacuation des déchets de coupe | 1 | CHF 310.35 | CHF 310.35 | | | | Montant | CHF 1'810.35 | | | | TVA | 7.7 % | | | | TVA Montant | CHF 139.40 | | | | Montant total | CHF 1'949.75 | | |
| Pos. | Désignation | Qté | Prix unitaire | Total | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Travail jardinage | 12.5 hrs. | CHF 120.00 | CHF 1'500.00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | Evacuation des déchets de coupe | 1 | CHF 310.35 | CHF 310.35 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | Montant | CHF 1'810.35 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | TVA | 7.7 % | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | TVA Montant | CHF 139.40 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | Montant total | CHF 1'949.75 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Merci de votre ordre. Nous vous prions de régler le montant de la facture dans les 30 jours. Avec nos salutations les meilleures, Robert Schneider</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Récépissé</p> <p>Compte / Payable à CH44 3199 9123 0008 8901 2 Robert Schneider AG Rue du Lac 1268 2501 Bienne</p> <p>Référence 21 00000 00003 13947 14300 09017</p> <p>Payable par Pia-Maria Rutschmann-Schnyder Grosse Marktgasse 28 9400 Rorschach</p> | <p>Section paiement</p>  | <p>Compte / Payable à CH44 3199 9123 0008 8901 2 Robert Schneider AG Rue du Lac 1268 2501 Bienne</p> <p>Référence 21 00000 00003 13947 14300 09017</p> <p>Informations supplémentaires Ordre du 15 juin 2020 i/S 1/10/10201409/11/200701/20/140.000- 53/30/10267383/1/31/200615/32/7.7/33/7.7:139.40/40/30</p> <p>Payable par Pia-Maria Rutschmann-Schnyder Grosse Marktgasse 28 9400 Rorschach</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <table border="0"> <tr> <td>Monnaie</td> <td>Montant</td> </tr> <tr> <td>CHF</td> <td>1 949.75</td> </tr> </table> <p>Point de dépôt</p> | Monnaie | Montant | CHF | 1 949.75 | <table border="0"> <tr> <td>Monnaie</td> <td>Montant</td> </tr> <tr> <td>CHF</td> <td>1 949.75</td> </tr> </table> <p>Nom AVI: LV.UltraPay005.12345 Nom AVI: LV.XYZService04321</p> | Monnaie | Montant | CHF | 1 949.75 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Monnaie | Montant | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CHF | 1 949.75 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Monnaie | Montant | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CHF | 1 949.75 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Exemple d'une QR-facture.

Les avantages de la nouvelle norme:

- Malgré la complexité accrue de la QR-facture, la création de l'ordre est plus aisée au final.
- Création et traitement simplifiés des ordres pour tous les acteurs.
- Un format normalisé réduit les coûts d'investissement.
- La norme d'impression est adaptée aux petits et grands ordres.
- Le processus de passation d'ordre jusqu'à l'impression et à l'expédition peut être entièrement automatisé.
- L'impression de QR-factures ne fait pas partie du cœur de métier des banques et peut facilement être externalisée vers des imprimeries grâce à la norme.

Comment en est-on arrivé là?

Au printemps 2019, l'Association suisse pour la communication visuelle viscom, en collaboration avec diverses imprimeries, UBS, Credit Suisse, la Banque cantonale de Zurich et SIX, a développé la nouvelle norme en plusieurs sessions de travail. L'automne dernier, cette norme a été présentée sous forme d'ébauche via viscom dans le cadre d'une procédure de consultation publique. La version finale est publiée en plusieurs langues sur le site de viscom.

Sommaire

La norme décrit les spécifications techniques et la structure des données pour la passation d'ordres d'impression de sections paiement avec Swiss QR Code et récépissé en utilisant la norme XML.

La structure d'un message XML se compose toujours de trois niveaux.

- Le niveau A contient les informations de commande, par exemple l'adresse de livraison pour l'envoi des QR-factures ou le numéro de client. Le niveau A se présente une seule fois.
- Au niveau B, les données de l'émetteur de factures sont reproduites, par exemple le QR-IBAN et l'adresse du créancier ou la référence QR. Le niveau B peut se produire 999 fois.
- Au niveau C, les données du payeur sont renseignées, par exemple l'adresse, la monnaie ou le montant. Le niveau C peut se produire 99 999 fois.

Optionnellement, l'ordre peut être transmis en format PDF/A3 pour inclure une feuille de couverture avec des informations sur l'ordre d'impression ou un logo de l'entreprise.

Grâce à la nouvelle norme, les commandes peuvent être traitées efficacement et avec une qualité élevée, ce qui contribue à garantir la qualité des données et permet ainsi le traitement correct des paiements.

Erik Widmer

UBS Switzerland SA

| | | | | | | | | | | |
|---|--|---|-----|----------|---|---------|---------|-----|----------|--|
| <p>Récépissé</p> <p>Compte / Payable à CH44 3199 9123 0008 8901 2 Robert Schneider AG Rue du Lac 1268 2501 Bienne</p> <p>Référence 21 00000 00003 13947 14300 09017</p> <p>Payable par Pia-Maria Rutschmann-Schnyder Grosse Marktgasse 28 9400 Rorschach</p> | <p>Section paiement</p>  | <p>Compte / Payable à CH44 3199 9123 0008 8901 2 Robert Schneider AG Rue du Lac 1268 2501 Bienne</p> <p>Référence 21 00000 00003 13947 14300 09017</p> <p>Informations supplémentaires Ordre du 15 juin 2020 i/S 1/10/10201409/11/200701/20/140.000- 53/30/10267383/1/31/200615/32/7.7/33/7.7:139.40/40/30</p> <p>Payable par Pia-Maria Rutschmann-Schnyder Grosse Marktgasse 28 9400 Rorschach</p> | | | | | | | | |
| <table border="0"> <tr> <td>Monnaie</td> <td>Montant</td> </tr> <tr> <td>CHF</td> <td>1 949.75</td> </tr> </table> <p>Point de dépôt</p> | Monnaie | Montant | CHF | 1 949.75 | <table border="0"> <tr> <td>Monnaie</td> <td>Montant</td> </tr> <tr> <td>CHF</td> <td>1 949.75</td> </tr> </table> <p>eBIB@jean@supont.ch</p> | Monnaie | Montant | CHF | 1 949.75 | |
| Monnaie | Montant | | | | | | | | | |
| CHF | 1 949.75 | | | | | | | | | |
| Monnaie | Montant | | | | | | | | | |
| CHF | 1 949.75 | | | | | | | | | |

Exemple d'une section paiement avec récépissé.



Informations complémentaires

- [Lien vers viscom avec norme et liste des imprimeries la soutenant](#)
- [Lien vers viscom avec norme et liste des imprimeries la soutenant](#)

SIX



La vie ne devient pas plus facile. A la différence des paiements.

Grâce à la nouvelle QR-factorie. Celle-ci modernise le trafic des paiements suisse à partir du 30 juin 2020. La QR-factorie remplacera les bulletins de versement actuels après une étape transitoire. A partir de l'été prochain, vous la trouverez de plus en plus souvent dans votre boîte aux lettres. Vous avez trois possibilités pour payer la QR-factorie:



en un clic de souris
dans l'e-banking



dans le mobile banking,
avec le bout du doigt



ou se rendre à
pied à la poste

Pour en savoir plus,
veuillez consulter
payer-simple.ch



Supporté par:

• **SwissBanking**

sgv  **usam**

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation

Federal Department of Economic Affairs,
Education and Research EAER
State Secretariat for Economic Affairs SECO